

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. Thierry FALCONNET	M. Patrick MOREAU	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA	M. Cyril GAUCHER.
M. Charles ROZOY	M. François NOWOTNY	
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. François REBSAMEN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Pierre PRIBETICH	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Michel JULIEN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Alain HOUPERT	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Édouard CAVIN	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Adrien GUENE	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Compte administratif 2015 - Budget principal et budgets annexes**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, « *l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif [...]. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice* ».

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de présenter le compte administratif 2015 du Grand Dijon, document budgétaire retraçant les mouvements de dépenses et de recettes réalisés, et arrêtant les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif 2015 (CA 2015) intégrant l'ensemble des nouvelles compétences désormais exercées par le Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2015, il convient au préalable de préciser que cette transformation rend par conséquent difficiles les comparaisons avec le compte administratif 2014 (CA 2014).

Outre la maquette du compte administratif, est annexé au présent rapport un **document présentant de manière pédagogique et plus détaillée les principaux équilibres du compte administratif pour 2015**. Il est également précisé que cette annexe constitue *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles*, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PARTIE 1 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015
--

En opérations réelles, tous budgets confondus, hors reprise des résultats antérieurs et après élimination des doubles comptes, le compte administratif 2015 s'établit aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : 263 080 517,05 euros, soit + 6,8 % par rapport au CA 2014 (+ 5,9% par rapport au CA 2014 hors produits exceptionnels) ;
- dépenses de fonctionnement : 200 508 588,67 euros, soit + 0,4 % par rapport au CA 2014 (+ 0,7% par rapport au CA 2014 hors charges exceptionnelles) ;
- dépenses d'investissement : 93 978 383,10 euros (- 3,8 % par rapport au CA 2014)
- recettes d'investissement : 51 173 501,93 euros (- 40,9 % par rapport au CA 2014) (-58,5 % par rapport à 2014 hors emprunts nouveaux, mouvements de trésorerie et résultat de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement)

Toujours en opérations réelles, et hors doubles comptes, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses totales du Grand Dijon sur les derniers exercices, en millions d'euros (M€).

Année	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses réelles de fonctionnement	166,7 M€	177,5 M€	190,0 M€	191,7 M€	199,7 M€	200,6 M€
Dépenses réelles d'investissement	145,8 M€	270,0 M€	253,4 M€	119,7 M€	97,7 M€	94,0 M€
TOTAL	312,5 M€	447,5 M€	443,4 M€	311,4 M€	297,4 M€	294,6 M€

Enfin, après prise en compte des résultats antérieurs, et financement des reports, **le résultat disponible à fin 2015 s'élève à 27,7 millions d'euros**, dont notamment 4,7 millions d'euros pour le budget principal et 10,7 millions d'euros pour le budget annexe des transports.

Ce niveau élevé de résultat s'explique essentiellement :

- d'une part, par les excédents dégagés au niveau du budget annexe des transports (10,7 M€), l'exercice 2015 constituant, comme 2014 d'ailleurs, une année de transition entre la fin des travaux du tramway et le lancement du projet Prioribus ;
- d'autre part, par le caractère structurellement excédentaire de certains budgets annexes (groupe turbo-alternateur, assainissement).

Les points majeurs du compte administratif 2015 sont récapitulés ci-après, en précisant qu'un document plus détaillé concernant les équilibres budgétaires et le détail des dépenses et recettes réalisées sur l'ensemble des budgets (principal et annexes) est annexé au présent rapport.

PARTIE 2 – SITUATION FINANCIERE DU GRAND DIJON A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2015

De manière générale, malgré un contexte économique toujours difficile et des relations financières avec l'État de plus en plus contraintes du fait des engagements pris par la France auprès de l'Union Européenne en matière de réduction des déficits publics, l'exercice 2015 a été marqué par **une consolidation de la situation financière du Grand Dijon**, dont les trois principales traductions sont détaillées ci-après.

1- Une forte progression de l'épargne brute (capacité d'autofinancement brute) dégagée par la section de fonctionnement

Tous budgets consolidés, l'épargne brute dégagée par le Grand Dijon en 2015 a ainsi atteint un niveau de 54,5 M€, soit une évolution de + 12,9 M€ par rapport à l'année précédente (41,6 M€ en 2014).

D'un point de vue méthodologique, il est précisé que l'épargne brute correspond, au sens légal, à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En analyse financière, sont également retraitées du calcul de cette épargne les dépenses et recettes exceptionnelles (chapitres comptables 67 et 77).

Cette progression de l'épargne brute s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- **la bonification significative de la dotation globale de fonctionnement** perçue en 2015 par le Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine (augmentation de + 3,7 M€ par rapport au montant perçu en 2014) ;

- **un taux relativement faible d'exécution des dépenses de fonctionnement constaté en 2015** (93,56 % contre 98,38 % pour les recettes de fonctionnement) qui s'explique à la fois par la stratégie de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement conduite par le Grand Dijon, y compris en cours d'exercice, et par le fait que le budget primitif 2015 avait été construit sur des bases élargies dans un objectif de prudence budgétaire, le Grand Dijon ne disposant alors que d'une visibilité partielle sur le coût de ses nouvelles compétences ;

- la diminution des dépenses de fonctionnement du budget annexe des transports de - 3,3 M€, résultant essentiellement de la baisse des charges financières de près de 1 M€ suite aux remboursements d'emprunts anticipés réalisés sur ce budget en 2014 et 2015 (28,3 M€ au total) et de la fin des dépenses afférentes à la réalisation du tramway ;

- la diminution de l'attribution de compensation versée aux communes (qui constitue une dépense de fonctionnement pour le Grand Dijon) suite à l'évaluation définitive des charges transférées consécutive aux transferts de compétences réalisées à la fin 2014. En effet, l'intégralité de la diminution de l'attribution de compensation est imputée en section de fonctionnement.

En d'autres termes, cette diminution de l'attribution de compensation bénéficie entièrement à la section de fonctionnement, et contribue donc au renforcement de l'épargne brute, alors qu'elle vise à donner au Grand Dijon les moyens de financer en fonctionnement comme en investissement le coût des nouvelles compétences qui lui ont été transférées.

2- La poursuite du désendettement, malgré le transfert de plusieurs emprunts par deux communes

▪ Au 31 décembre 2015, l'encours de dette du Grand Dijon s'établit ainsi à 375,5 M€, contre 379,8 M€ au 31 décembre 2014, et ce malgré le transfert de 18,14 M€ d'emprunts au Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine, conformément au rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (correspondant à la dette transférée de l'ex-budget annexe du stationnement de la Ville de Dijon au Grand Dijon et désormais affectée au nouveau budget annexe des parkings en ouvrage du Grand Dijon).

▪ A périmètre constant, hors transferts d'emprunts en provenance des communes, l'encours de dette total du Grand Dijon a diminué de - 22,5 M€, principalement sous l'effet du remboursement anticipé de 19,16 M€ d'emprunts sur le budget principal et les budgets annexes des transports et de l'eau (*respectivement 7,96 M€ au budget principal, 10,9 M€ au budget transports et 341 K€ au budget de l'eau*). Sur le seul budget annexe des transports, l'encours diminue ainsi de -19,7 M€ en 2015.

▪ L'évolution de l'endettement est explicitée dans le tableau ci-après.

	Encours de dette au 31 décembre 2014	379,81 M€
-	Amortissement de la dette effectué en 2015	- 20,81 M€
-	Remboursements anticipés	- 19,16 M€
+	Emprunts nouveaux mobilisés en 2015	17,50 M€
+	Emprunts transférés par les communes en 2015	18,14 M€
=	Encours de dette au 31 décembre 2015	375,48 M€

3- Une capacité de désendettement renforcée

▪ Tous budgets consolidés, dans un contexte de désendettement important du Grand Dijon engagé depuis 2014 et de la hausse significative de l'épargne brute, la capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute, en retraitant les charges et produits exceptionnels du calcul de cette dernière*) s'établit à **6,9 ans** en 2015 (contre 9,1 ans en 2014),

▪ Sur le seul budget principal, la capacité de désendettement s'établit à **3,7 ans** (contre 5,5 ans en 2014).

PARTIE 3 - RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONSTATÉES EN 2015

Des recettes réelles de fonctionnement en hausse significative **de + 6,8 % par rapport à 2014** (+ 5,9 % hors produits exceptionnels)

- Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 263 080 517,05 euros au compte administratif 2015 et progressent de + 6,8 % (+ 5,9 % hors produits exceptionnels, *cf. infra*), essentiellement sous l'effet de deux facteurs :
 - **la bonification significative de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** perçue par le Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine (augmentation de + 3,7 M€ par rapport au montant perçu en 2014) ;
 - **la perception par le Grand Dijon de nouvelles recettes dans le cadre des compétences supplémentaires** qui lui ont été transférées par les communes-membres préalablement à sa transformation en communauté urbaine

- Pour mémoire, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur les derniers exercices est récapitulée dans le tableau ci-après. Après un pic constaté en 2012 dans le cadre de la réalisation du projet de tramway, les recettes de fonctionnement ont retrouvé un niveau plus « habituel » sur les exercices 2013 et 2014, la hausse de l'exercice 2015 s'expliquant par la bonification de la DGF et par la perception par le Grand Dijon des recettes afférentes aux nouvelles compétences transférées fin 2014 par les communes.

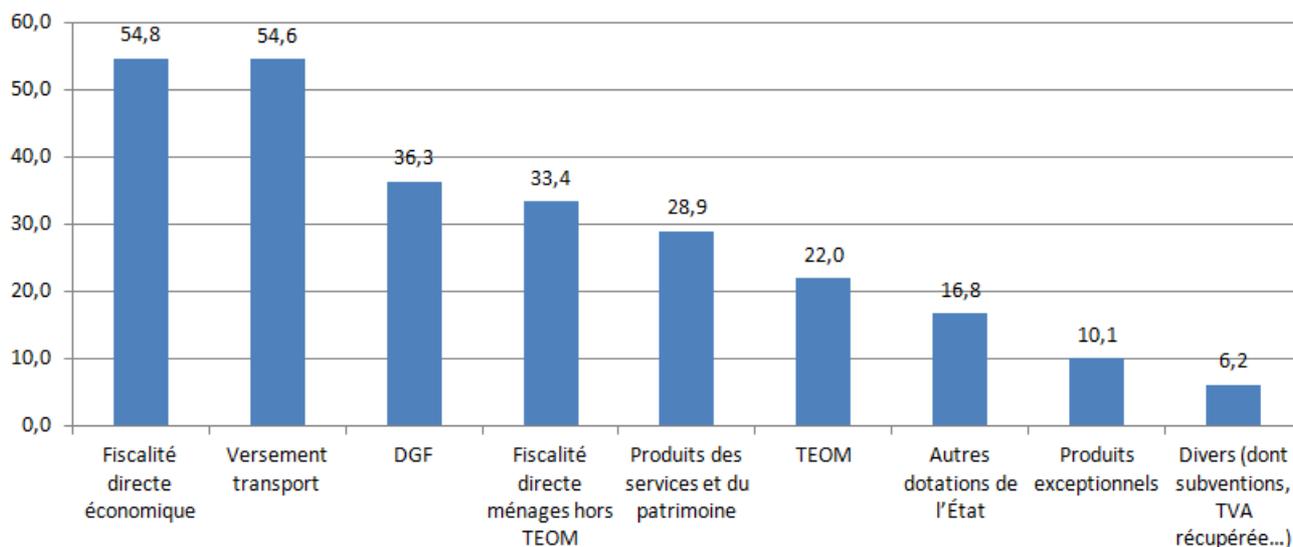
Évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2009 (en millions d'euros - M€, flux croisés entre budgets retraités)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant	202,7 M€	209,9 M€	221,06 M€	297,3 M€	245,7 M€	246,4 M€	263,1 M€

- Pour ce qui concerne strictement l'exercice 2015, la répartition des 263,08 M€ de recettes réelles de fonctionnement a été la suivante :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2015

(montants exprimés en millions d'euros) :



- **Les produits de la fiscalité** (hors versement transport et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) se sont élevés à **88,6 M€ en 2015**, après 84,7 M€ au CA 2014, dont :
 - 54,8 M€ de produit des impositions économiques (Contribution Économique Territoriale incluant la CFE, la CVAE, la Taxe sur les Surfaces Commerciales et les Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau) ;
 - 33,4 M€ de produit de la fiscalité ménages (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) ;
 - 0,4 M€ de produit de fiscalité reversée, dont 291 K€ de prélèvements sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas les objectifs visés par la loi SRU en terme de constructions de logements sociaux (*seuil fixé à 20%*), et 118 K€ d'attribution de compensation « négative » versée par cinq communes au Grand Dijon, conformément au rapport définitif d'évaluation des charges transférées de la CLECT (*Commission locale d'évaluation des charges transférées*) du 19 octobre 2015 et à la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015.

La progression du produit de fiscalité constatée entre 2014 s'explique principalement par :

- la hausse de + 0,7 M€ du produit de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui atteint 20,5 M€ au CA 2015 (après 19,8 M€ en 2014 et 20,3 M€ en 2013). Il est rappelé que l'assiette de cette taxe, constituée par la valeur ajoutée des entreprises, est liée au rythme de l'activité économique. L'évolution du produit de cette taxe s'avère particulièrement erratique depuis 2012, sans explications satisfaisantes communiquées par les services de l'État, rendant difficile toute estimation prospective de l'évolution de cette recette.
- l'actualisation légale de + 0,9 % des bases de taxe d'habitation, des deux taxes foncières, et de la CFE [Cotisation Foncière des Entreprises] décidée par le Parlement, couplée avec le relatif dynamisme des bases sur le territoire de la Communauté urbaine (évolution physique). Ces évolutions des bases permettent de limiter l'évolution des taux d'imposition sur les ménages (fixée à + 0,5 % par rapport à 2014) et sur les entreprises (évolution de + 0,65% du taux de CFE par rapport à 2014).

L'exercice 2015 comptabilise également 0,4 M€ de produit de fiscalité reversée, dont 291 K€ de prélèvements sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas les objectifs visés par la loi SRU en terme de constructions de logements sociaux, et 118 K€ d'attribution de compensation « négative » versée par cinq communes au Grand Dijon, conformément au rapport définitif d'évaluation des charges transférées de la CLECT (*Commission locale d'évaluation des charges transférées*) du 19 octobre 2015 et à la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015.

▪ **Le produit du versement transport**, principale recette du budget annexe des transports s'est élevé à **54,6 M€ en 2015**, après 56,3 M€ en 2014 et 54 M€ en 2013. Cette forte diminution s'explique essentiellement par des raisons techniques liées au changement en 2014 des modalités de reversement de cette recette par les URSSAF, cette évolution ayant entraîné en 2014 la perception de recettes exceptionnellement et « anormalement » élevées.

▪ **Le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'est élevé à 22 M€ au CA 2015 contre 21,7 M€ au CA 2014. Cette légère hausse s'explique par l'actualisation légale des bases de 0,9% décidée par le Parlement, par l'évolution du taux de 0,5 % décidée par le conseil communautaire, et, pour le reste, par l'évolution physique des bases sur le territoire du Grand Dijon.

▪ **Les dotations de l'État** au « sens large » ont atteint 54,6 M€ en 2015, contre 49,4 M€ en 2014.

Cette forte hausse s'explique essentiellement par la forte hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui atteint 36,3 M€ en 2015, soit + 3,7 M€ par rapport à son niveau de 2014, et ce malgré la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques. Sans la transformation en communauté urbaine, la DGF du Grand Dijon aurait diminué en 2015 de l'ordre de - 3 M€ à - 3,5 M€ par rapport à son montant de 2014, et serait « tombée » à un niveau de l'ordre de 29 M€. **Elle aurait donc été d'environ 7 M€ inférieure au montant perçu par le Grand Dijon du fait de sa transformation en communauté urbaine.**

▪ **Les produits des services et du patrimoine** (*chapitres comptables 70 et 75*) ont connu une très forte hausse en 2015, avec un niveau de 29 M€ au CA 2015, après 21 M€ en 2014.

→ Cette forte hausse s'explique essentiellement par les transferts des compétences des communes vers le Grand Dijon effectués fin 2014 préalablement à sa transformation en communauté urbaine. Dans ce cadre, le Grand Dijon percevait directement depuis 2015 :

- les redevances d'occupation du domaine public et les redevances diverses versées par les délégataires de distribution publique de gaz et d'électricité d'une part, d'eau et d'assainissement d'autre part (6,2 M€ de recettes nouvelles au total) ;
- les droits de stationnement des parkings en ouvrage, à hauteur de 3,3 M€ au CA 2015 ;
- les redevances au titre de l'occupation par les opérateurs de télécommunication des fourreaux sur le domaine de la voirie : 245 K€ au CA 2015.

→ En parallèle, les produits du secteur « collecte et traitement des déchets ménagers » ont connu une forte diminution entre 2014 et 2015, en raison principalement :

- d'une part d'une diminution de l'activité (baisse des tonnages livrés) ;
- d'autre part d'une erreur technique ayant conduit à des rattachements de recettes surestimés au compte administratif 2014 (et donc à des recettes surestimées au CA 2014, d'où une base de comparaison avec le CA 2015 anormalement élevée). Bien évidemment, cette erreur a fait l'objet de régularisations au budget supplémentaire 2015.

▪ Enfin, **les produits exceptionnels** (*chapitres comptables 77 et 78*) encaissés en 2015 se caractérisent par un **niveau particulièrement élevé de 10,1 M€** (contre 4,6 M€ en 2014). Les principaux produits exceptionnels perçus en 2015 ont été les suivants :

→ 5,3 M€ de produit des Certificats d'économie d'énergie (CEE) liés à la récupération de la chaleur produite par l'incinération des déchets pour alimenter le réseau de chauffage urbain de Dijon Est ;

→ 2,3 M€ de produits de cessions d'immobilisations imputés au Budget principal et au Budget annexe des Transports ;

→ 2,4 M€ correspondants à des régularisations de mandats rattachés à l'exercice précédent (essentiellement des mandats de dépenses du secteur « collecte et traitement des ordures ménagères » rattachés à tort à l'exercice 2014, suite à une erreur matérielle des services).

PARTIE 4 - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONSTATÉES EN 2015

Une évolution fortement contenue de +0,4 % par rapport à 2014

▪ En 2015 :

- **malgré l'ampleur des nouvelles compétences exercées pour la première fois par la communauté urbaine en année pleine** (essentiellement en matière d'entretien de la voirie, signalisation, maintenance et consommations de l'éclairage public, les concessions de distribution publique de gaz et d'électricité, la compétence « parc et aires de stationnement ») ;
- **malgré les transferts et remboursements de personnel aux communes afférents** à ces nouvelles compétences qui ont eu une incidence très importante sur l'évolution de la masse salariale entre 2014 et 2015 à l'échelle de la communauté urbaine (+ 62,5 % *hors frais de siège*) ;

Les dépenses réelles de fonctionnement ont pourtant très faiblement augmenté d'une année sur l'autre, passant ainsi de 199,7 M€ au CA 2014 à **200 508 588,67 euros au CA 2015**, soit une évolution contenue à +0,4 %.

- Hors charges exceptionnelles (1,9 M€, dont 1,5 M€ d'écritures comptables pour permettre la régularisation de titres de recettes essentiellement du secteur « collecte et traitement des ordures ménagères » rattachés à tort à l'exercice 2014, suite à une erreur matérielle des services), **les charges de fonctionnement évoluent de + 0,7 % par rapport à 2014, soit un niveau inférieur à l'évolution des recettes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles (+ 5,9 %).**
- Le tableau ci-après récapitule, pour mémoire, l'historique des dépenses réelles de fonctionnement constatées dans les comptes administratifs du Grand Dijon depuis 2009.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2009

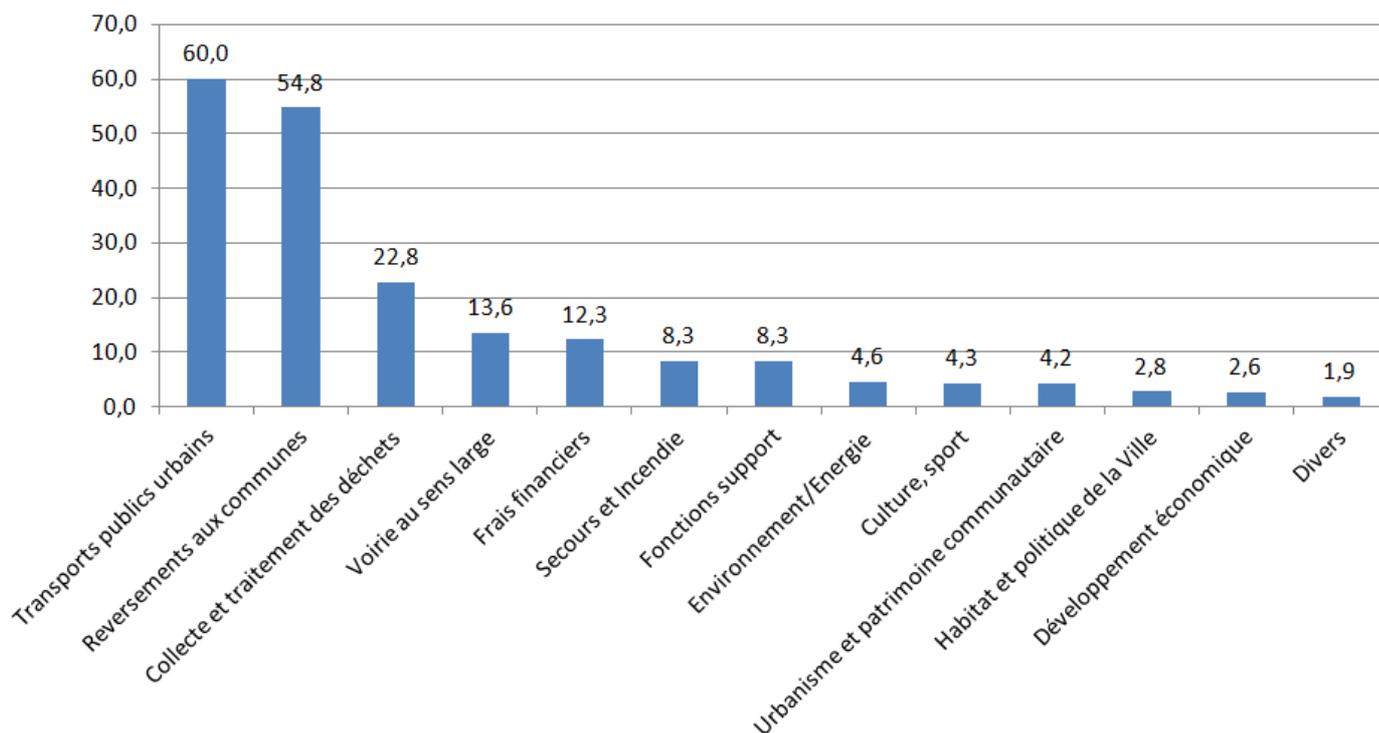
(en millions d'euros - M€, flux croisés entre budgets retraités)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant	161,5 M€	166,7 M€	177,5 M€	190 M€	191,7 M€	199,7 M€	200,5 M€

- Pour ce qui concerne strictement l'exercice 2015, la répartition des 200,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement par secteurs d'activités a été la suivante :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2015

(montants exprimés en millions d'euros)



Concernant le compte administratif 2015, **les principaux faits notables et facteurs d'évolution par rapport à 2014 sont les suivants** :

▪ **Les reversements aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire)** ont connu une forte diminution de - 10,3 M€ entre 2014 et 2015.

→ Cette forte baisse est exclusivement due à la diminution du montant total de l'attribution de compensation versée aux communes : **41,5 M€ au CA 2015**, après 51,7 M€ en 2014, conformément au rapport définitif du 19 octobre 2015 de la commission locale d'évaluation des charges transférées et à la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015. Cette attribution de compensation positive a été versée à 19 communes, cinq autres communes devant quant à elles verser au Grand Dijon une attribution de compensation dite « négative » (cf. supra).

→ La dotation de solidarité communautaire s'est quant à elle élevée à 13,4 M€, soit un niveau stable par rapport à 2014.

▪ **Les charges de personnel (chapitre 012)** ont connu une hausse conséquente de + 6,6 M€ par rapport à 2014, soit + 62,5% d'une année sur l'autre. Tous budgets confondus, elles atteignent ainsi **17,23 M€ au CA 2015**, contre 10,6 M€ au CA 2014. Cette forte hausse s'explique essentiellement par les remboursements aux communes des frais de personnel effectués par ces dernières pour le compte du Grand Dijon dans le cadre des conventions transitoires d'exercice des nouvelles compétences, ainsi que par les premiers transferts de personnel afférents aux nouvelles compétences désormais exercées par la communauté urbaine.

Outre l'effet du changement de périmètre, les principaux facteurs de variation comprennent notamment les mesures catégorielles (reclassement des agents de catégorie C et de certains premiers échelons des grades de catégorie B au 1^{er} janvier 2015), le glissement vieillesse technicité (GVT) et la mise en place de la participation employeur à la prévoyance.

▪ **Les dépenses de fonctionnement afférentes au nouveau périmètre d'intervention du Grand Dijon (compétence « voirie » et ses différents accessoires, parkings en ouvrage etc.) se sont élevées à 13,6 M€ (incluant les voiries et espaces verts déjà communautaires avant transformation du Grand Dijon en communauté urbaine)**, comprenant notamment :

→ les frais de personnel afférents à la compétence voirie et ses différents accessoires (budget principal) : 6,15 M€, dont 5,2 M€ correspondant aux remboursements de frais de personnel engagés par les communes dans le cadre des conventions de gestion transitoires, préalablement aux transferts effectifs des agents ;

→ la maintenance de l'éclairage public et des feux de signalisation : 1,76 M€ ;

→ l'entretien de la voirie et des espaces verts accessoires de voirie : 1,5 M€ ;

→ la propreté urbaine (nettoyage de la voirie) sur le territoire communautaire : 373 K€ ;

→ les frais afférents au plan neige : 132 K€ ;

→ les charges de fonctionnement afférentes aux véhicules communautaires nécessaires à l'exercice des compétences listées ci-dessus (carburants, frais de maintenance, assurances) : 705 K€ ;

→ les charges d'entretien afférentes « au secteur pluvial » : 850 K€ (principalement des frais de curage et de nettoyage des réseaux de pluvial, ainsi que les frais de tonte des bassins d'écrêtement) ;

→ les dépenses de fonctionnement des parkings en ouvrage (budget annexe), y compris les dépenses de personnel : 2,1 M€.

▪ **Les dépenses énergétiques (consommations de fluides) ont atteint 4,6 M€ au CA 2015** contre 2,4 M€ au CA 2014, cette forte hausse s'expliquant essentiellement par la consommation électrique de l'éclairage public à hauteur de 2,26 M€, nouvelle dépense à la charge du Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine.

▪ **Les dépenses du secteur culture et sports** connaissent une diminution significative : **4,3 M€ en 2015** après 5,1 M€ en 2014, s'expliquant principalement par la baisse des compensations versées au délégataire de service public de la piscine olympique et de la salle d'escalade Cime Altitude 245 suite au renouvellement de la délégation de service public au 1er janvier 2015 (630 K€ au CA 2015 contre 1,4 M€ au CA 2014, exercice ayant également comptabilisé 357 K€ de paiement de factures de 2013 n'ayant pas été rattachées à l'exercice précédent du fait de la clôture anticipée de l'exercice 2013 induite par le changement de progiciel financier du Grand Dijon, et 80 K€ relatifs à la prise en charge de la perte d'exploitation liée à la fermeture de l'équipement durant l'été 2014 pour des travaux de reprise de carrelage).

2,91 M€ ont par ailleurs été versés aux clubs sportifs professionnels (en subventions de fonctionnement et prestations de services) contre 2,99 M€ en 2014.

▪ **Les frais financiers ont connu une forte baisse**, atteignant ainsi **12,3 M€** au CA 2015, après 13 M€ au CA 2014, cette diminution étant le résultat :

- de la poursuite du désendettement engagé par le Grand Dijon en 2014 à l'issue des travaux de réalisation du tramway ;
- du très faible niveau actuel des taux d'intérêt dont bénéficie actuellement le Grand Dijon par le biais des emprunts à taux variables figurant dans son encours de dette.

▪ Enfin, parmi les autres facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2015, la poursuite de **la montée en puissance de la contribution du Grand Dijon au FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est à souligner, avec un prélèvement de **504 K€** en 2015, soit + 153 K€ par rapport à 2014, en rappelant que cette progression continuera en 2016 (le volume du fonds passant au niveau national de 780 M€ en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016).

PARTIE 5 – DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

▪ Tous budgets confondus, les dépenses réelles d'investissement ont atteint **93 978 383,10 €** en 2015.

▪ Comme le montre le tableau ci-après, l'exercice 2015, tout comme l'exercice 2014, se sont caractérisés par le retour à un niveau d'investissement plus « classique » du Grand Dijon, après les années 2009 à 2013 marquées par un niveau d'investissement exceptionnellement élevé durant la période de réalisation des deux lignes de tramway.

Évolution des dépenses réelles d'investissement depuis 2009

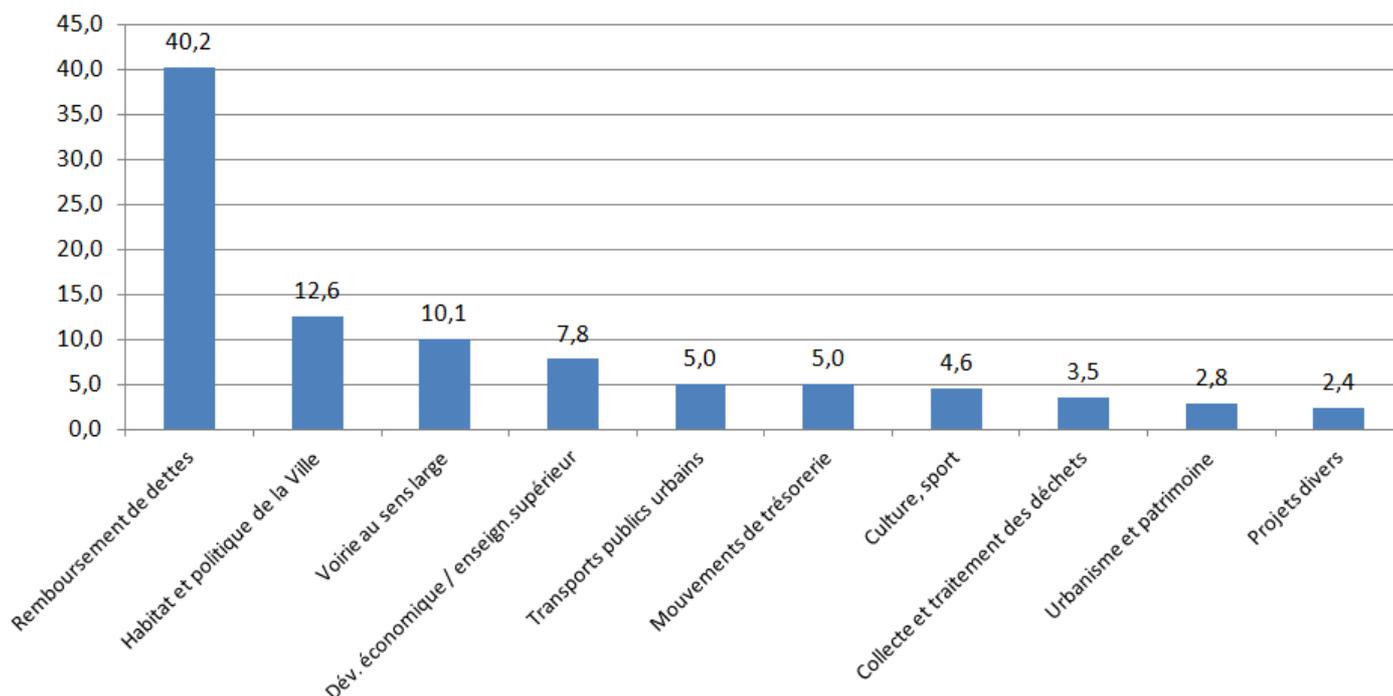
(en millions d'euros - M€)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses réelles d'investissement	92,8 M€	106,6 M€	145,8 M€	270,0 M€	253,4 M€	119,7 M€	97,7 M€	94,0 M€

▪ Pour ce qui concerne strictement l'exercice 2015, la répartition des 94 M€ de dépenses réelles d'investissement a été la suivante :

Répartition des dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2015

(en millions d'euros - M€)



1- Une part importante des crédits affectés au désendettement

Afin de poursuivre le désendettement engagé en 2014 à l'issue des travaux de réalisations du tramway, **40,2 M€** ont été affectés en 2015 au remboursement de la dette (après 42,8 M€ en 2014), incluant :

- 21 M€ d'amortissement du capital de la dette bancaire et de la dette afférente aux deux contrats de partenariat public-privé,
- 19,16 M€ de remboursements anticipés d'emprunt sur le budget principal et les budgets annexes des transports publics urbains et de l'eau (respectivement 7,96 M€ sur le budget principal, 10,86 M€ sur le budget annexe des transports et 0,34 M€ sur le budget annexe de l'eau),

2- Un volume de dépenses d'équipement restant élevé

- Les dépenses d'équipement (*Chapitres comptables 20, 21, 23, 204*) se sont élevées en 2015 à **44,3 M€**, contre 40,5 M€ en 2014, soit une hausse de près de + 10% par rapport à 2014, qui s'explique notamment par l'élargissement du périmètre de compétences du Grand Dijon dans le cadre de sa transformation en communauté urbaine.
- Ce volume de dépenses d'équipement s'avère toutefois significativement inférieur au niveau constaté entre 2008 et 2013, exercices budgétaires d'ampleur exceptionnelle marqués par la réalisation des deux lignes de tramway.

Évolution des dépenses d'équipement depuis 2009

(tous budgets agrégés, en millions d'euros - M€)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'équipement	67 M€	80,3 M€	121,9 M€	243,8 M€	185,6 M€	88,7 M€	40,5 M€	44,3 M€

- Tous budgets confondus, les principales réalisations de l'exercice 2015 ont été les suivantes :
 - Habitat et politique de la ville : **12,6 M€ au compte administratif 2015 (CA 2015)**, après 13,2 M€ au compte administratif 2014 (CA 2014), parmi lesquels notamment :
 - 7,6 M€ au titre de la participation aux déficits d'opérations pour la construction de logements sociaux (après 6,3 M€ au CA 2014) ;
 - 2,5 M€ pour la gestion de la délégation par l'état des aides à la pierre (après 2,7 M€ au CA 2014) ;
 - 1,8 M€ pour la mise en œuvre de la convention ANRU (après 2,3 M€ au CA 2014).
 - Voirie au sens large : **10,1 M€ au CA 2015** incluant la signalisation, l'éclairage public, la propreté urbaine et autres accessoires de voirie, ainsi que les parkings en ouvrage, après 4,3 M€ au CA 2014, parmi lesquels notamment :
 - 5,3 M€ pour l'aménagement et l'entretien de la voirie ;
 - 1,9 M€ d'investissements en matière d'éclairage public ;
 - 1,1 M€ de participation au financement de la LINO ;
 - 555 K€ de travaux concernant les parkings en ouvrage (essentiellement les travaux de rénovation et de mise aux normes des ascenseurs du parking Darcy).
 - Équipements sportifs et culturels : **4,6 M€ au CA 2015**, après 3,5 M€ au CA 2014, incluant notamment :
 - 1,6 M€ pour la construction de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard ;
 - 805 K€ de frais d'études préalables au projet de rénovation de la piscine du Carrousel ;
 - 728 K€ de travaux de transformation de l'ex-entrepôt Divia en réserve des musées et locaux associatifs ;
 - 503 K€ de participation au projet d'extension-rénovation de La Vapeur ;
 - 213 K€ pour la rénovation du système de ventilation et de chauffage de la salle d'escalade Cime Altitude 45 ;
 - 105 K€ de soutien à la tranche 1 de rénovation du Musée des Beaux-Arts.
 - Transports publics urbains : **4,35 M€ au CA 2015**, après 8 M€ au CA 2014, l'exercice 2015 constituant une année de transition entre la fin du projet de tramway et le lancement du projet Prioribus. Ces 4,35 M€ ont notamment intégré :
 - 3,47 M€ pour la réalisation du tramway et du centre de maintenance tram-bus (3,2 M€ pour une partie des soldes des marchés d'infrastructures, de construction du dépôt et de maîtrise d'œuvre, et 0,27 M€ correspondant au solde du marché Alstom pour la construction des 33 rames de tramway) ;

- 456 K€ pour les études préalables à la réalisation du projet « *Prioribus* » ;
- 357 K€ pour des études et travaux d'aménagement du réseau de bus.

- Développement économique, enseignement supérieur (hors avances de trésorerie aux aménageurs) : **4,2 M€ au CA 2015**, après 2 M€ au CA 2014. Les principales réalisations de l'exercice 2015 ont été les suivantes :

- 2,9 M€ au titre de la finalisation de l'aménagement du parc d'activités Mazen Sully dédié aux biotechnologies ;
- 480 K€ de soutien à la construction des locaux de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or sur le Technopôle Agro Environnement à Bretenière ;
- 500 K€ de subvention d'équipement aux opérations de restructuration/extension du campus de l'École supérieure de commerce de Dijon.

- Collecte et traitement des déchets : **3,4 M€ au CA 2015**, après 6,3 M€ au CA 2014, parmi lesquels :

- 1,6 M€ de travaux à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (travaux récurrents de gros entretien renouvellement) ;
- 0,9 M€ dans le cadre de la construction/aménagement de la nouvelle déchetterie au nord de Dijon ;
- 0,4 M€ d'acquisition de matériel dédié à la collecte et au tri des ordures ménagères.

- Urbanisme et politique foncière : **2,4 M€ au CA 2015**, après 1,6 M€ au CA 2014, parmi lesquels :

- 1,8 M€ d'acquisitions foncières (dont notamment 1,1 M€ dans le cadre de la reconversion de l'ancien marché de gros de Dijon en un « marché de l'agro » dédié aux industries agroalimentaires) ;
- 0,3 M€ pour l'optimisation et la valorisation des données géographiques (système d'information géographique - SIG).

Il est précisé que seules les dépenses d'équipement les plus significatives sont listées ci-dessus. Une liste plus détaillée figure dans la présentation annexée à la délibération.

3- Autres dépenses d'investissement

▪ Concernant les autres dépenses d'investissement (hors dépenses d'équipement et hors amortissement du capital de la dette), les principales dépenses effectuées en 2015 sont les suivantes :

→ **3,2 M€ d'avances de trésorerie** ont versés à la Société Publique « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) dans le cadre, d'une part, de la réalisation du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière (2 M€), et, d'autre part, de l'aménagement du parc d'activités de Beauregard situé sur les communes de Longvic et Ouges (1,2 M€) ;

→ Suite à **l'augmentation de capital de la SPLAAD** décidée en 2013, **325,25 K€** ont également été mandatés afin de verser à la société les fonds y afférents.

→ Enfin, **1 M€** a par ailleurs permis de constater une créance sur la Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD) suite au différé de paiement consenti par le Grand Dijon dans le cadre de la cession de tenements fonciers avenue du Drapeau / rues Joseph Garnier et Georges Lavier, en vue la réalisation d'un programme immobilier.

PARTIE 6 - RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Tous budgets agrégés, les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 51 173 501,93 euros en 2015.

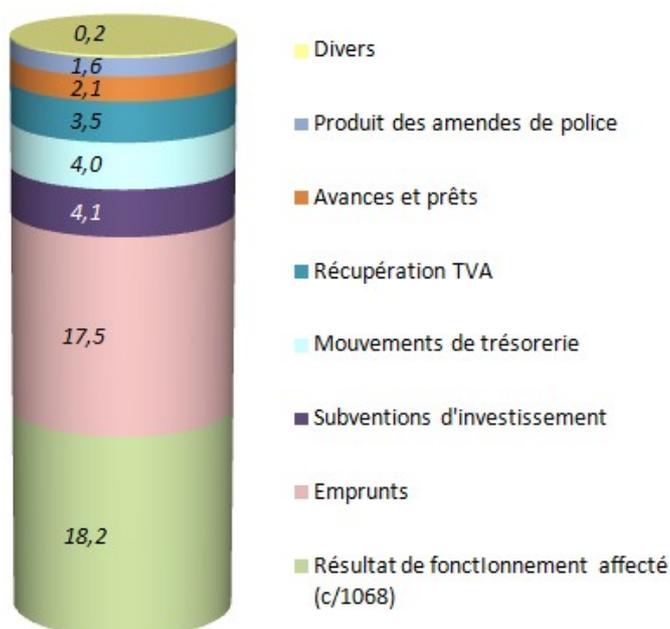
Évolution des recettes réelles d'investissement depuis 2009

(tous budgets agrégés, en millions d'euros - M€)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles d'investissement	83,3 M€	134,6 M€	276,0 M€	189,8 M€	35,5 M€	86,6 M€	51,2 M€
<i>Dont emprunt</i>	<i>35,9 M€</i>	<i>58 M€</i>	<i>121,5</i>	<i>67,7 M€</i>	<i>0,0 M€</i>	<i>6,0 M€</i>	<i>17,5 M€</i>

Répartition des recettes réelles d'investissement de l'exercice 2015

(en millions d'euros - M€)



Au CA 2015, hors emprunts nouveaux, mouvements de trésorerie et résultat de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, **les recettes d'investissement ont diminué de - 58,5 %** et se sont élevées à **11,4 M€** (contre 27,6 M€ en 2014, année marquée par l'encaissement du solde des subventions d'équipement affectées à la réalisation du tramway).

Les principaux points à relever sont les suivants :

→ Les **subventions d'équipement reçues** ont atteint **4,1 M€** en 2015 (contre 20,5 M€ en 2014), dont 2,5 M€ au titre de la gestion déléguée par l'Etat des aides à la pierre, 685 K€ du Département de la Côte d'Or pour la réalisation de l'ouvrage d'art permettant le franchissement de la rocade par le tramway au niveau du Zénith, 239 K€ du FEDER pour la conception du nouveau système de billettique interopérable et 236 K€ de subventions du Département au titre des projets de voirie conduits par les communes pour le compte du Grand Dijon en 2015.

- **La récupération de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** s'est élevée à **3,45 M€** en 2015, contre 4,4 M€ en 2014. Sur le budget annexe des transports publics urbains, 3,1 M€ de TVA ont été récupérés (y compris par le biais du FCTVA), essentiellement sur les travaux de réalisation du tramway et sur les loyers d'investissement des contrats de partenariat public-privé.

A noter qu'ont été imputées en section de fonctionnement 1,5 M€ de recettes de TVA récupérées sur les loyers de fonctionnement des contrats de partenariat public-privé et de crédit-bail.

- Enfin, **les avances diverses (ou remboursements d'avances)** ont représenté **2,05 M€** en 2015 (identique au montant perçu en 2014), dont 2 M€ correspondant au remboursement par la Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD) d'avances de trésorerie accordées par le Grand Dijon dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités économiques Mazen Sully.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité principale et celle des budgets annexes ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Principal aux sommes de : 8 396 268,83 € en dépenses et 8 400 000 € en recettes ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe des Transports Publics Urbains à la somme de 736 090,87 € en dépenses (dont 70 851,47 € en dépenses de fonctionnement) ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Groupe Turbo-Alternateur à la somme de 343 124,50 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau joint en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 58
CONTRE : 11

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 20 PROCURATIONS